

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

⑫

N° 82 08987

-
- ⑭ Console pour l'accrochage de pierres de revêtement, ou autres, à des murs.
- ⑮ Classification internationale (Int. Cl.³). E 04 F 19/06; E 04 B 1/60; E 04 C 2/04; E 04 F 13/14.
- ⑯ Date de dépôt..... 19 mai 1982.
- ⑰ ⑱ ⑲ Priorité revendiquée :
- ⑳ Date de la mise à la disposition du
public de la demande..... B.O.P.I. — « Listes » n° 47 du 25-11-1983.

㉑ Déposant : BARTHELEMY François. — FR.

㉒ Invention de : François Barthelemy.

㉓ Titulaire :

㉔ Mandataire : Pierre Nuss, conseil en brevets,
10, rue Jacques-Kablé, 67000 Strasbourg.

La présente invention concerne le domaine du revêtement de façades au moyen de pierres naturelles, ou autres, et a pour objet une console pour l'accrochage de tels revêtements.

5 Actuellement, il existe des consoles pour la fixation réglable de revêtements en pierres naturelles, dans lesquelles l'écartement par support ou mur porteur est généralement effectué au moyen d'un élément porteur vissé plus ou moins profondément dans un dispositif d'ancrage, soit au moyen d'un dispositif en deux parties dont l'une
10 est solidaire du mur porteur et l'autre est solidaire du revêtement, et qui sont reliées entre elles de manière réglable au moyen d'une vis, d'un boulon, ou analogue.

Ces consoles connues ne permettent cependant pas
15 une fixation suffisamment fiable dans le cas de lourdes charges, du fait d'un risque d'arrachement de l'élément porteur vissé, ou encore d'une déformation de la partie réglable de l'élément porteur. En outre, les consoles existantes nécessitent pour leur accrochage à l'élément de revêtement
20 au moyen d'axes pénétrant dans des perçages de ces derniers, un débattement latéral relativement important nécessitant la prévision de joints relativement larges.

La présente invention a pour but de pallier ces inconvénients.

25 Elle a, en effet, pour objet une console pour l'accrochage de pierres de revêtement, ou autres, à des murs, caractérisée en ce qu'elle est essentiellement constituée par un élément d'accrochage au mur porteur muni d'au moins un trou, de préférence oblong, pour le passage d'une vis,
30 d'une cheville à expansion, ou d'un goujon de serrage, avec interposition d'une plaquette intermédiaire, par une ou plusieurs cales de réglage de l'écartement pouvant être insérées entre le mur porteur et l'élément d'accrochage, et par au moins un axe pouvant être introduit dans un perçage
35 du revêtement et monté sur l'élément d'accrochage au mur de manière fixe ou amovible.

L'invention sera mieux comprise grâce à la description ci-après, qui se rapporte à des modes de réalisation préférés, donnés à titre d'exemples non limitatifs, et

expliqués avec référence aux dessins schématiques annexés, dans lesquels :

la figure 1 est une vue en élévation frontale d'une console conforme à l'invention, en position d'utilisation ;

5 la figure 2 est une vue en élévation latérale suivant la figure 1 ;

la figure 3 est une vue en plan d'une variante de réalisation de l'invention ;

la figure 4 est une vue en élévation frontale suivant la
10 figure 3, et

les figures 5 et 6 sont des vues en élévation et en coupe d'un exemple d'application de revêtement à un élément de mur en saillie.

Conformément à l'invention, et comme le montrent,
15 plus particulièrement, les figures 1 et 2 des dessins annexés, la console pour l'accrochage de pierres de revêtement, ou autres, à des murs, est caractérisée en ce qu'elle est essentiellement constituée par un élément 1 d'accrochage au mur porteur 2, qui est muni d'un trou oblong 3 pour le
20 passage d'une vis de serrage, d'une cheville à expansion ou d'un goujon de serrage 4 avec interposition d'une plaquette intermédiaire 5, par des cales 6 de réglage de l'écartement de l'élément 1 par rapport au mur 2, qui sont insérées entre ledit élément 1 et le mur 2, et par un axe 7, qui peut être
25 introduit dans un perçage 8 du revêtement 9, et qui est monté sur l'élément 1 de manière amovible.

Les cales de réglage 6 sont avantageusement sous forme d'un crochet muni d'une échancrure allongée 6' permettant sa mise en place aisée sur l'axe de la vis de la cheville à expansion, ou du goujon de serrage 4 sans nécessiter de
30 démontage de l'élément 1.

Pour la fixation de revêtements en façade et en bout de mur, ou dans des angles rentrants, l'élément 1 présente avantageusement la forme de deux éléments plans
35 assemblés en équerre, dont l'un est muni du ou des trous de fixation au mur porteur, tandis que l'autre porte de manière amovible en cas de fixation en façade, et de manière fixe en cas de fixation en bout de mur, l'axe 7 de maintien du revêtement 9, cet axe 7 dépassant son aile de fixation

des deux côtés dans le premier cas, et étant fixé sur le côté de son aile tourné vers l'intérieur de l'équerre dans le second cas.

Conformément à une variante de réalisation de l'invention, représentée aux figures 3 et 4, pour la fixation des revêtements sur un angle en saillie, l'élément 10 d'accrochage au mur porteur est constitué par une plaque présentant deux surfaces 10' et 10" parallèles entre elles et reliées par une surface oblique 10''' , l'une des surfaces 10' étant avantageusement munie de deux trous oblongs 11 orientés entre eux à 90° et permettant un réglage en orientation de l'élément 10 ainsi qu'un réglage en écartement par rapport au mur porteur par mise en place de cales intermédiaires à accrochage, non représentées, et l'autre surface 10" étant pourvue d'un perçage 12 permettant la mise en place de l'axe 7 de maintien du revêtement. Il est également possible de prévoir plusieurs axes 7 par élément 10 ou 1.

Les figures 5 et 6 montrent, en élévation et en coupe, la fixation de plaques de revêtement 9 sur une saillie 13 d'une construction. Dans ce cas, les revêtements tournés vers l'intérieur de l'angle sont fixés au moyen d'un élément 1, et le revêtement de la partie en saillie est fixé, d'une part, au moyen d'un élément d'angle 1, et, d'autre part, au moyen d'un élément 10 de fixation d'angle en saillie, dont l'axe 7 pénètre également dans le revêtement tourné vers l'intérieur de l'angle, des éléments 1 disposés horizontalement assurant en outre la stabilisation des revêtements.

Grâce à l'invention, il est possible de réaliser des consoles de support de pierres de revêtement, ou autres, permettant une fixation sur façades parfaitement fiable et avec une grande possibilité de réglage du positionnement. En outre, le réglage et le montage des consoles sont facilités et les différents organes travaillent dans de meilleures conditions mécaniques que ceux des consoles connues, en particulier l'axe 7 de maintien du revêtement.

Bien entendu, l'invention n'est pas limitée aux modes de réalisation décrits et représentés aux dessins

annexés. Des modifications restent possibles, notamment du point de vue de la constitution des divers éléments, ou par substitution d'équivalents techniques, sans sortir pour autant du domaine de protection de l'invention.

- R E V E N D I C A T I O N S -

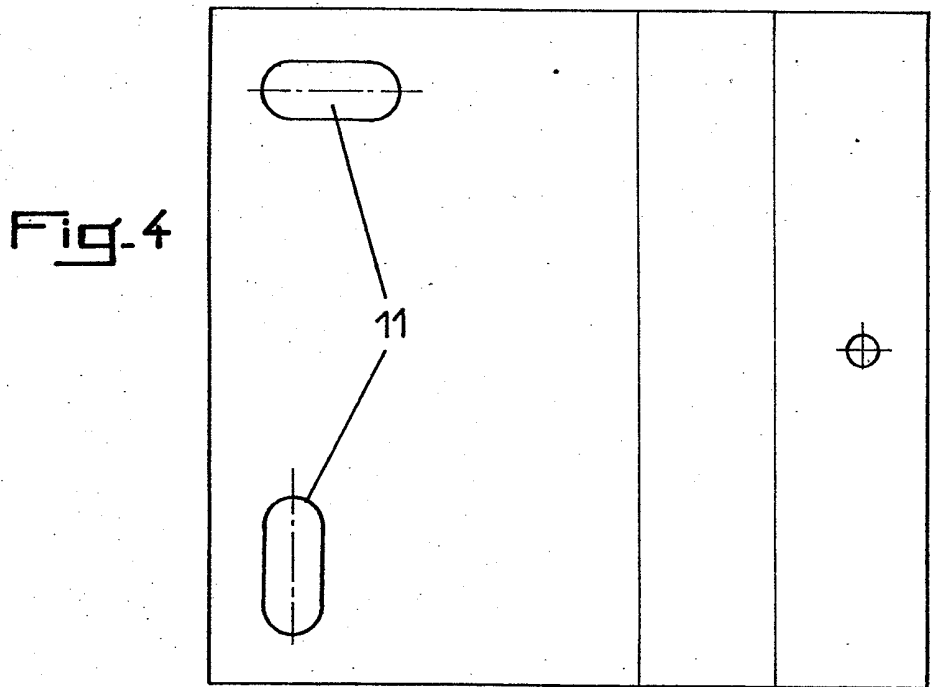
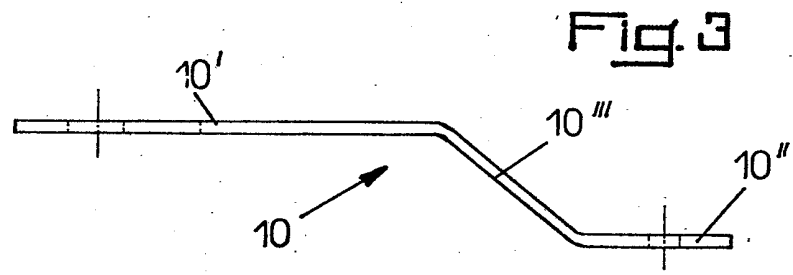
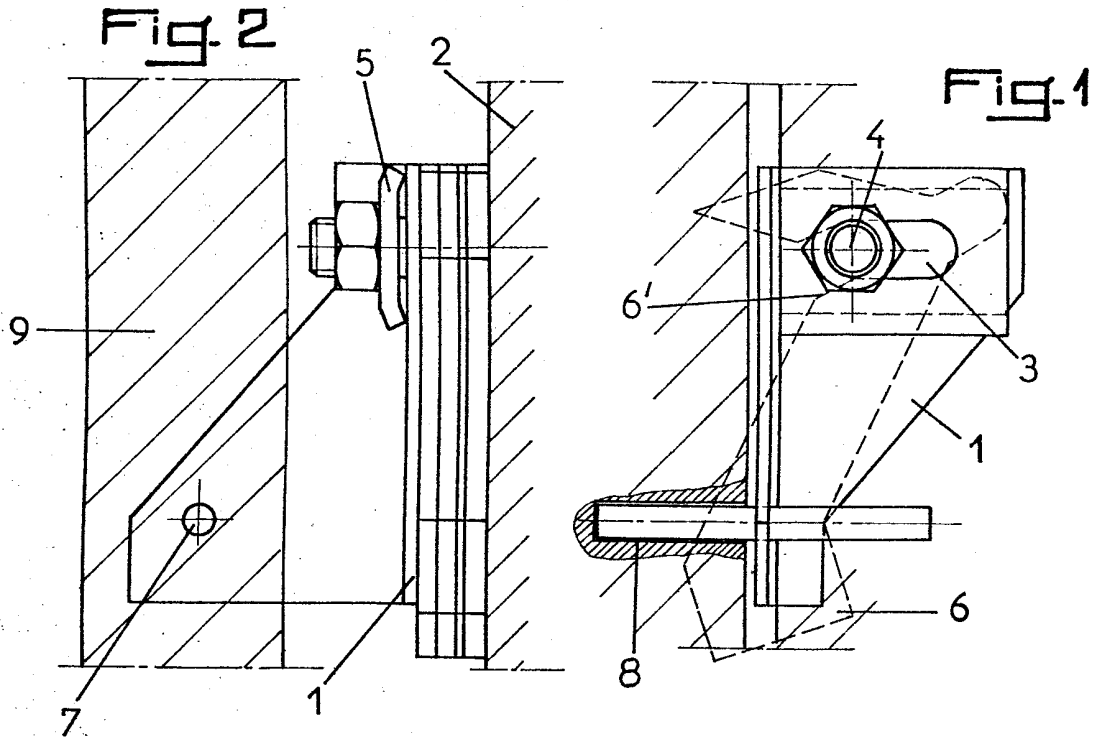
1. Console pour l'accrochage de pierres de revêtement, ou autres, à des murs, caractérisée en ce qu'elle est essentiellement constituée par un élément (1) d'accrochage
5 au mur porteur (2) muni d'au moins un trou (3), de préférence oblong, pour le passage d'une vis, d'une cheville à expansion, ou d'un goujon de serrage (4) avec interposition
10 d'une plaquette intermédiaire (5), par une ou plusieurs cales (6) de réglage de l'écartement pouvant être insérées entre le mur porteur (2) et l'élément d'accrochage (1), et
par au moins un axe (7) pouvant être introduit dans un perçage (8) du revêtement (9) et monté sur l'élément (1)
d'accrochage au mur (2) de manière fixe ou amovible.

2. Console, suivant la revendication 1, caractérisée
15 en ce que les cales de réglage (6) sont avantageusement sous forme d'un crochet muni d'une échancrure allongée (6') permettant sa mise en place aisée sur l'axe de la vis de la cheville à expansion, ou du goujon de serrage (4) sans nécessiter de démontage de l'élément (1).

20 3. Console, suivant la revendication 1, caractérisée en ce que pour la fixation de revêtements en façade et en bout de mur, ou dans des angles rentrants, l'élément (1) présente avantageusement la forme de deux éléments plans
25 assemblés en équerre, dont l'un est muni du ou des trous de fixation au mur porteur, tandis que l'autre porte de manière amovible en cas de fixation en façade, et de manière fixe en cas de fixation en bout de mur, l'axe (7) de maintien du revêtement (9), cet axe (7) dépassant son aile de fixation
des deux côtés dans le premier cas, et étant fixé sur le
30 côté de son aile tourné vers l'intérieur de l'équerre dans le second cas.

4. Console, suivant la revendication 1, caractérisée en ce que pour la fixation des revêtements sur un angle en saillie, l'élément (10) d'accrochage au mur porteur est constitué par une plaque présentant deux surfaces (10' et 10")
35 parallèles entre elles et reliées par une surface oblique (10'''), l'une des surfaces (10') étant avantageusement munie de deux trous oblongs (11) orientés entre eux à 90° et permettant un réglage en orientation de l'élément (10) ainsi qu'un réglage

en écartement par rapport au mur porteur par mise en place de cales intermédiaires à accrochage, et l'autre surface (10") étant pourvue d'un perçage (12) permettant la mise en place de l'axe (7) de maintien du revêtement.



Handwritten signature

Fig. 5

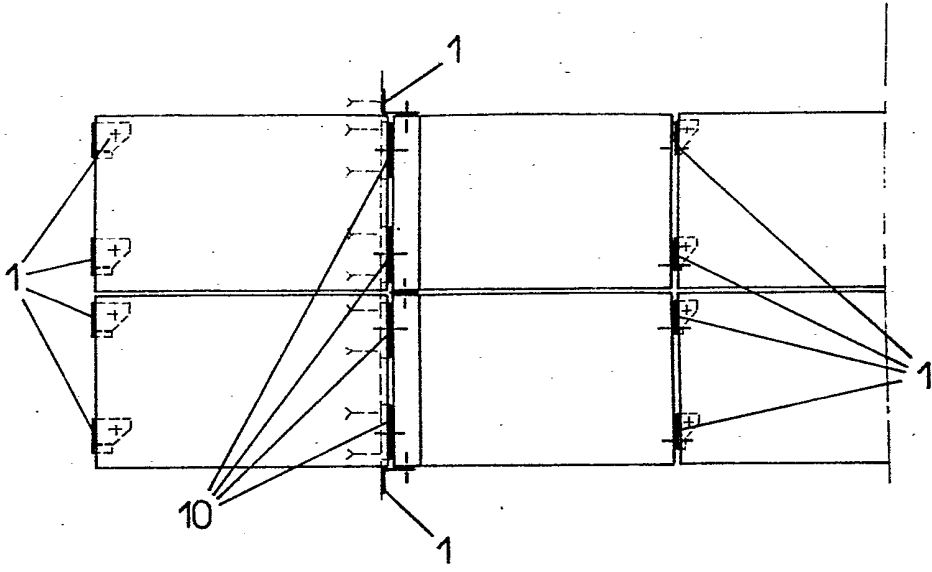
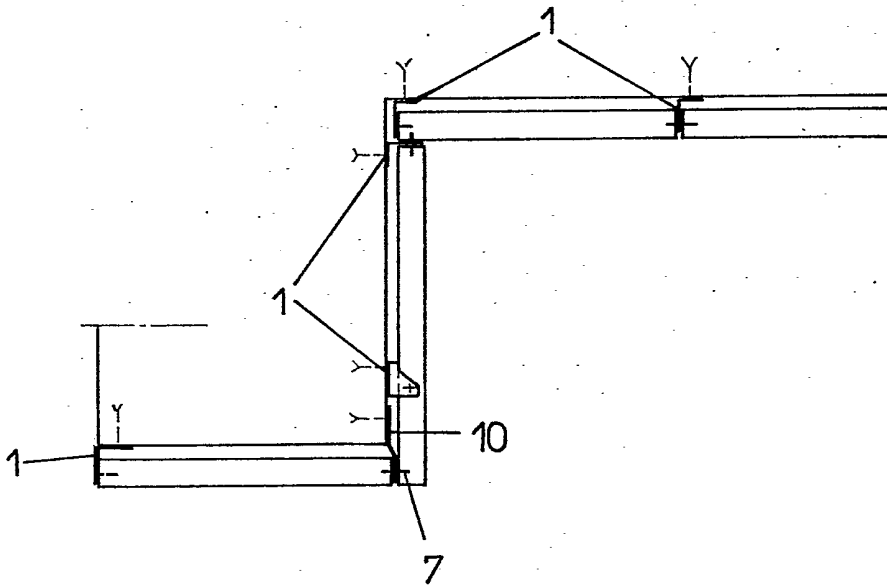


Fig. 6



Handwritten signature